



LA SOCIÉTÉ ARTISTIQUE

Fontenay le Fleury, le 1^{er} février 2016

Chers amis artistes,

Premier événement artistique de la saison, la prochaine Exposition de Printemps aura lieu à la Chapelle Saint-Jean du samedi 9 au dimanche 17 avril 2016. Cette exposition, qui se tient dans un haut lieu historique de la Plaine de Versailles, est l'un des rendez-vous artistiques de la saison attendus des artistes fontenaysiens et yvelinois.

Dates de l'exposition : du **samedi 9 au dimanche 17 avril 2016**

Vernissage : samedi 9 avril à 17h00 (sur invitation)

Entrée libre, tous les jours, de 14h30 à 18h30.

Présentation et dépôt des œuvres par les artistes : samedi 2 avril à la Chapelle Saint-Jean, de 14h30 à 17h30.

Tous les artistes intéressés peuvent se manifester auprès de Diane CORSON au 06.35.95.43.46 ou en envoyant un mail : corson.diane@free.fr. Les inscriptions, quant à elles, sont à adresser à :

Société Artistique, Mairie de Fontenay-le-Fleury – 78330 Fontenay-le-Fleury,

Si vous souhaitez exposer, ne tardez pas à vous faire connaître.

Date limite d'inscription : **26 mars 2016**.

Conditions d'inscription : la cotisation à la Société Artistique, soit 18 € (pour les fontenaysiens) ou 20 € (pour les non-fontenaysiens), donne droit à l'exposition d'une œuvre. Les droits d'accrochage d'une seconde œuvre sont de 10 € supplémentaires. Les sculpteurs pourront exposer une troisième œuvre moyennant 5 € complémentaires. Le retrait des œuvres se fera le dimanche 17 avril de 18h00 à 19h00.

Par ailleurs, à l'occasion de cette exposition, nous aurons le plaisir de remettre officiellement à Nicole Motte le prix que le Public lui a attribué à l'issue de la 1^{ère} biennale de Fontenay le Fleury 2015.

Dans l'attente de vous accueillir, nous vous adressons notre amical et artistique souvenir.

Diane Corson
Présidente



LA SOCIÉTÉ ARTISTIQUE

FONTENAY-LE-FLEURY Exposition de Printemps 2016 Chapelle Saint-Jean

REGLEMENT

INSCRIPTION	Adresser le bulletin ci-dessous, accompagné du règlement, avant le 26 mars à : Société Artistique – Mairie de Fontenay-le-Fleury – 78330 Fontenay-le-Fleury. Adresser par mail (corson.diane@free.fr) une courte biographie et des photos de bonne qualité des œuvres présentées.
DROITS D'INSCRIPTION ET D'ACCROCHAGE	Inscription-Cotisation : 18 € (pour les fontenaysiens) ou 20 € (pour les non-fontenaysiens) donnant droit à l'accrochage d'une oeuvre. Attention : les personnes ayant exposé en octobre n'ont pas à régler la cotisation dont ils se sont déjà acquittés. Droit d'accrochage supplémentaire : 2 ^{ème} oeuvre : 10 € ; 3 ^{ème} oeuvre : 5 € (<i>uniquement pour les sculptures</i>)
DEPOT DES ŒUVRES	A la Chapelle Saint-Jean samedi 2 avril de 14h30 à 17h30, Un reçu sera délivré (ne pas oublier le présent document). Aucun dépôt en dehors de ces date et heures sauf après demande directement auprès de Diane Corson.
FORMATS PAR EXPOSANT	Œuvres sur toiles (huile et acrylique, aquarelles, pastels etc...) : une ou deux œuvres par exposant pour un total maximal de 100 points (figure, paysage ou marine), minimal non inférieur à 6 points, hors cadre. Voir correspondance Sculptures : de 1 à 3 œuvres : 40cmX40X40 max. environ. Bon système d'accrochage à prévoir si bas-relief sur cimaise
PRESENTATION DES ŒUVRES	Œuvres sur toile : simple baguette ou cache-clous autour des châssis. Œuvres sur papier : sous-verre soigneusement encadré, sous Altuglas recommandé, pinces exclues. Toutes les oeuvres seront munies de leur système d'accrochage et seront refusées dans le cas contraire
ASSURANCE	Les organisateurs déclinent toute responsabilité au sujet des oeuvres quant aux pertes, vols ou dommages éventuels. L'assurance est à la décision et à la charge des exposants.
JURY ET ADMISSION DES ŒUVRES	Les œuvres seront sélectionnées par un jury qui décidera sans appel. Les droits d'accrochage seront remboursés aux artistes dont les œuvres seraient refusées
VERNISSAGE	Samedi 9 avril 2016 à 17h00 à la CHAPELLE SAINT-JEAN en présence de personnalités de la région. Remise des prix et du Prix du Public décerné lors du Salon d'Art 2015. Cocktail.
ACCUEIL ET VENTE	Permanence assurée par les membres de la Société Artistique et par des exposants bénévoles (merci de vous proposer auprès des organisateurs)
RETRAIT DES ŒUVRES	Œuvres exposées et non admises : contre remise du reçu dimanche 17 avril de 18h00 à 19h00. Au-delà de cette date et sans accord de l'association, un droit de 10 € par œuvre et par jour de retard sera perçu.

Important : aucune copie d'œuvre ne sera acceptée



LA SOCIÉTÉ ARTISTIQUE

BULLETIN D'INSCRIPTION : **accompagné du règlement par chèque** libellé à l'ordre de la Société Artistique, à adresser **au plus tard le 26 mars 2015** à :
la SOCIÉTÉ ARTISTIQUE — Mairie de Fontenay-le-Fleury — 78330 FONTENAY-LE-FLEURY
A l'attention de Diane CORSON

NOM :Pseudonyme :Prénom :

Adresse : Tél. :

Adresse mail (obligatoire) : « Lu et approuvé » + signature

EXPOSITION DE PRINTEMPS

Titre des oeuvres proposées	Technique	Format	Prix de vente	Cotisation obligatoire : 18 € (fontenaysiens) ou 20€ (ext.)
				1 oeuvre 0 €
				2 oeuvres 10 €
				3 oeuvres 15 € (<i>exclusivement pour sculptures</i>)
				TOTAL cotisation + frais accro. ... €

SOCIETE ARTISTIQUE DE FONTENAY-LE-FLEURY

RECEPISSE DE DEPOT

A remplir et à conserver pour validation lors du dépôt des oeuvres et indispensable pour le retrait

Titre	Nature

Nom et prénom :

Adresse :

.....

Réservé aux organisateurs

Rappel des dates

Inscription :

26 mars 2016 au plus tard

Dépôt des œuvres à la Chapelle Saint Jean :

Samedi 2 avril de 14h30 à 17h30

Vernissage :

Samedi 9 avril à 17h00

Retrait des œuvres :

Dimanche 17 avril de 18h00 à
19h00

Itinéraire :

Direction de la gare (Parking)

